

# Conseil en bref

**MRC**  
**VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

DÉVELOPPER SERVIR REPRÉSENTER

## Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Séance ordinaire du 21 avril 2026

### Administration générale

#### Participation financière – Bourse de fin d'études secondaires

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer une somme de 250 \$ à l'école secondaire Sacré-Cœur pour la remise d'une bourse de fin d'études secondaires.

#### Participation financière - Fonds Soutien à la communauté

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer les sommes suivantes pour les projets cités et de puiser les sommes à même le fonds Soutien à la communauté :
  - Regroupement – Association des Blais d'Amérique : 150 \$;
  - Soutien à l'action bénévole – Réseau Biblio Outaouais : 150 \$;
  - Participation au festival Val-Gatinois de Lac Sainte-Marie : Achat de six billets Avantage au coût de 90 \$ chacun.

#### Participation financière – Fondation des Bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer une somme de 3000 \$ à la Fondation des Bourses de la relève de la Vallée-de-la-Gatineau afin de soutenir les jeunes étudiants dans la poursuite de leurs études postsecondaires.

#### Entérinement - Nomination de candidatures pour le service de l'Environnement

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autorisation la direction générale à effectuer ces démarches :

- Nommer Madame Janique Lachapelle à titre d'Agente au service de l'environnement, et ce, en fonction des conditions de travail établies dans la convention collective en vigueur;
  - Nommer Madame Nicole Fortin à titre d'Opératrice saisonnière - Dédiée à la matière organique au complexe environnemental Sud, et ce, en fonction des conditions de travail établies dans la convention collective en vigueur.
- En vertu de ces deux nominations, il est également résolu d'effectuer :
    - L'abolition du poste de Technicienne administrative pour le service de l'environnement;
    - L'abolition du poste de Journalière saisonnière spécialisée en environnement.

Autorisation – Demande relative à une avance à un membre du Conseil dans le cadre du régime de remboursement de dépenses

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la demande relative à une avance à madame Chantal Lamarche afin de couvrir les dépenses tels que présentés via le formulaire prévu à cet effet.

Participation financière à l'évènement du POW WOW de Kitigan Zibi Anishinabeg

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'octroyer une aide financière de 3 000 \$ au comité organisateur du POW WOW de Kitigan Zibi Anishinabeg pour l'organisation de l'évènement et de prendre cette somme à même le Fonds de développement régional.

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 137 400 \$ qui sera réalisé le 22 mai 2026

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau que le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets conformément à ce qui suit :
  1. Les billets seront datés du 22 mai 2026;
  2. Les intérêts seront payables semi annuellement, le 22 mai et le 22 novembre de chaque année;
  3. Les billets seront signés par la préfète et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière;
  4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2027.	11 300 \$	
2028.	11 800 \$	
2029.	12 300 \$	
2030.	12 800 \$	
2031.	13 400 \$	(à payer en 2031)
2031.	75 800 \$	(à renouveler)

- En ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2013 255 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 22 mai 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

#### Entérinement – dotation au poste d'agent de développement en logement pour le service du développement économique

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'entériner l'embauche de Madame Josée Côté au poste d'agent de développement en logement, pour le service du développement économique.

### **Conseil**

#### Dénonciation du risque de réduction des ressources du MAPAQ et demande de maintien du service de proximité en Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De demander au MAPAQ de maintenir le poste actuellement occupé par Mme Linda Larocque au sein du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;
  - De demander que les démarches nécessaires afin d'assurer le remplacement de ce poste à la suite de son départ à la retraite soient entreprises, et ce, sans délai;
  - D'exiger que ce remplacement soit planifié et autorisé avant la fin du gel d'embauche, afin d'éviter toute interruption de services;
  - De s'opposer à toute relocalisation de ce poste à l'extérieur de la région;
  - De réaffirmer l'importance de maintenir une ressource professionnelle du MAPAQ localisée dans la Vallée-de-la-Gatineau afin d'assurer une desserte de proximité adaptée aux réalités du milieu;
  - De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, à M. Robert Bussièrès, député de Gatineau, à M. Mathieu Lacombe, ministre responsable de la région de l'Outaouais, ainsi qu'aux municipalités locales pour appui.

## **Gestion financière et administrative**

### Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 27 mars 2026 au 21 avril 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques de la MRC pour la période du 27 mars 2026 au 21 avril 2026, totalisant un montant de 493 102.18 \$.

### Prélèvements bancaires – MRC – Période du 27 mars 2026 au 21 avril 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des prélèvements bancaires de la MRC pour la période du 27 mars 2026 au 21 avril 2026 totalisant un montant de 298 674.55 \$.

### Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 avril 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 21 avril 2026 totalisant un montant de 147 391.42 \$.

### Adoption de la liste des chèques - TNO - Période du 27 mars 2026 au 21 avril 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des chèques des TNO du 27 mars 2026 au 21 avril 2026 totalisant un montant de 654.12 \$.

### Adoption de la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 avril 2026

- Il est résolu d'adopter, tel que présenté, la liste des comptes fournisseurs des TNO au 21 avril 2026 totalisant un montant de 8 626.74 \$.

## **Transport**

### Autorisation de signature – Convention d'aide financière pour le financement du transport collectif – Guichet unique des transports adapté et collectif (GUTAC VG)

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, ainsi que madame Joanie Courchaine, directrice générale et greffière-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière intervenue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable relative au financement du transport collectif pour les années 2025 et 2026, ainsi que tout document relatif à celle-ci.

## **Environnement**

### Modification de la grille tarifaire – Écocentres Nord et Sud de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau de :
  - Augmenter le tarif applicable aux déchets à 250 \$ / tonne pour les clients privés des écocentres et;
  - Augmenter le tarif applicable aux matériaux de construction à 235 \$ / tonne pour les clients privés des écocentres.

## **Aménagement et développement**

### Appui à la résolution 037-02-2026 de la municipalité de Ste-Christine – Retrait d'une exigence de 300 mm pour travaux TECQ

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer la résolution 037-02-2026 de la municipalité de Ste-Christine;
  - De demander au gouvernement du Québec de modifier le Guide TECQ 2024-2028, publié en janvier 2026, afin de retirer l'exigence d'une épaisseur minimale de 300 mm pour le rechargement granulaire et de revenir à une formulation sans spécification quantitative, laissant aux municipalités le soin de déterminer l'épaisseur nécessaire selon leur contexte local;
  - D'envoyer une copie de la présente résolution à la FQM, au député de Gatineau M. Robert Bussièrès ainsi qu'au ministre des Transports et de la Mobilité durable.

### Appui à la résolution 2026-03-053 de la municipalité de Lac Sainte-Marie – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) d'effectuer des travaux de réfection sur le chemin de Lac Sainte-Marie

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De demander au MTMD d'effectuer des travaux de réfection sur une portion du chemin de Lac-Sainte-Marie, soit le segment situé entre le pont Vert et l'intersection du chemin de Lac-Sainte-Marie et du chemin du Lac Vert;
  - De transmettre la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, Monsieur Jonatan Julien, au MTMD, au ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'au député de Gatineau à l'Assemblée nationale du Québec, Monsieur Robert Bussièrès.

### Appui à la résolution R2026-03-057 de la Ville de Maniwaki – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec relativement au projet de reconstruction du pont de la rivière Désert

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer la résolution R2026-03-057 de la Ville de Maniwaki;
  - D'exprimer formellement au ministre des Transports et de la Mobilité durable son insatisfaction à l'égard du projet annoncé pour la reconstruction du pont de la rivière Désert, considérant qu'il ne respecte pas les demandes initiales adoptées par résolution du Conseil;

- De réitérer l'importance stratégique du pont de la rivière Désert comme infrastructure essentielle au développement économique, touristique et social de la région;
- De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Transports et de la Mobilité durable, ainsi qu'au député de la circonscription de Gatineau, M. Robert Bussières.

Demande d'amendement au projet de Loi numéro 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - De demander aux membres de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale d'introduire un amendement au projet de loi no 22 abrogeant l'article 245.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin de respecter le consensus établi entre le ministère et ses partenaires municipaux;
  - De transmettre une copie de la présente résolution au secrétariat de la Commission parlementaire de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale pour dépôt officiel à tous les membres de la commission;
  - De transmettre une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales, Mme Geneviève Guilbault, au député de la circonscription de Gatineau, M. Robert Bussières ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Avis d'intention – Non-reconduction des ententes intervenues entre la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et la Conférence des préfets de l'Outaouais

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'informer la Conférence des préfets de l'Outaouais ainsi que toutes les parties prenantes à l'Entente de son intention de ne pas renouveler l'Entente sectorielle de concertation régionale de l'Outaouais à son échéance, et ce, pour les motifs énoncés ci-dessus.

Appui au projet de centrale de production d'énergie à la biomasse de la communauté algonquine de Lac-Barrière et demande d'intervention auprès d'Hydro-Québec

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer fermement la communauté algonquine de Lac-Barrière dans la réalisation de son projet de centrale de production d'énergie à la biomasse;
  - De demander à Hydro-Québec d'entreprendre sans délai des discussions formelles avec la communauté afin de conclure une entente d'achat d'électricité (PPA) permettant la mise en œuvre du projet;

- De demander au gouvernement du Québec d'intervenir activement auprès d'Hydro-Québec afin de faciliter la conclusion de cette entente et de soutenir financièrement et politiquement la réalisation du projet;
- D'interpeller le gouvernement du Canada, notamment par l'entremise de Services aux Autochtones Canada, afin qu'il poursuive et intensifie son appui à ce projet structurant et essentiel pour la communauté;
- De transmettre la présente résolution aux instances concernées, incluant Hydro-Québec, le gouvernement du Québec, le gouvernement du Canada ainsi qu'à la communauté algonquine de Lac-Barrière.

#### Octroi de contrat – Services professionnels pour la confection d'un carnet de santé pour le Château Logue

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'octroyer un contrat de gré à gré à la firme Partie 5 pour la conception et la réalisation d'un carnet de santé pour le Château Logue, pour un montant de 21 400 \$ avant taxes, conformément à leur offre de services datée du 27 février 2026;
  - D'autoriser la direction générale à signer tout document relatif à ce contrat;
  - D'autoriser le paiement des sommes dues, soit un montant de 13 333 \$ à même l'Entente de développement culturel (EDC) et le solde de 8 067 \$ et des taxes nettes de 1067 \$ à même le Fonds régions et ruralité (FRR) – volet 2.

#### Appui au projet de valorisation de Louisiana-Pacific dans la Vallée-de-la-Gatineau

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau :
  - D'appuyer le projet de valorisation de l'entreprise Louisiana-Pacific sur le territoire de la Vallée-de-la-Gatineau;
  - De reconnaître l'importance de ce projet pour le développement économique, la vitalité régionale et la pérennité du secteur forestier.

#### Autorisation de signature – Avenant 1 au contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) 2026-2028

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser madame Chantal Lamarche, préfète, à signer, pour et au nom de la MRC, l'Avenant 1 au contrat de prêt du Fonds local d'investissement (FLI) pour la période 2026-2028, ainsi que tout document relatif à celui-ci.

Autorisation de signature – Convention d’aide financière avec le MAMH pour le Volet 1 du Fonds régions et ruralité – Grand-Remous : porte d’entrée nord de l’Outaouais

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser madame Joanie Courchaine, directrice générale à signer la reddition de compte.

Autorisation de signatures - Bail du lieu d’accueil touristique (Aumond)

- Il est résolu par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d’autoriser la signature du bail du lieu d’information touristique par Mme Chantal Lamarche, préfète de la MRC, ou Mme Joanie Courchaine, directrice générale de la MRC, avec la municipalité d’Aumond, pour la location du local où sera situé le bureau d’accueil touristique dans cette municipalité, pour la saison estivale 2026, et ce, aux mêmes conditions que celles déterminées pour l’année 2025.

## **Loisirs et culture**

Autorisation – Dépôt de la reddition de compte et rapport des travaux dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) – Volet 2 - Projet numéro : 1289494 « Amélioration des infrastructures et asphaltage de la Véloroute des Draveurs – MRC Vallée-de-la-Gatineau »

- Il est résolu par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau XXX autorise la présentation du rapport des travaux, y compris la reddition de comptes liée aux travaux admissibles selon les modalités d’application en vigueur, reconnaît qu’en cas de non-respect de celles-ci, l’aide financière sera résiliée, et certifie que madame Joanie Courchaine, directrice générale est dûment autorisée ou autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

**La prochaine séance ordinaire du Conseil  
de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau  
aura lieu le mardi 19 mai 2026.**

Veillez noter que le procès-verbal, dont les informations de ce Conseil en bref sont  
extraites,  
est sujet à adoption par le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à une  
séance ultérieure  
et à sa signature par la préfète.